

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
21 SEPTEMBRE 2023

DATE de PUBLICATION
2 OCTOBRE 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 24
Votants : 31

L'an deux mille vingt-trois,

le 26 septembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : M. Patrick BEILLON, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Christian BILLY, - Jean-François BREGER, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Muriel CLERY, - MM. Guillaume FREDET, - Bruno HUBERT, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - Mireille LUCAS, - Régine ROSSET.

Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à M. Jean-Paul DANIEL
M. Bruno HUBERT donne pouvoir à M. Michel CRIAUD
M. Jean-François BREGER donne pouvoir à Mme Odile PROVOST
Mme Geneviève LE GOUALLEC donne pouvoir à M. Samuel FERET
Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON
M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Eric ROZE
Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Alain MOREAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Annie DRENO a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°94-2023 - TRAVAUX – PROJET DE CENTRE TECHNIQUE COMMUNAUTAIRE - SITE DE LA GREE A
NIVILLAC – PRESENTATION AU STADE AVANT-PROJET DETAILLE**

M. Patrick BEILLON, Vice-président en charge des Travaux, informe que le projet du Centre Technique Communautaire sur le site de La Grée à Nivillac, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet KASO Atelier d'architecture de Vannes, est au stade d'Avant-Projet Détaillé (APD).

Ce site accueille aujourd'hui les services Déchets, Espaces verts et SPANC. Dans le cadre du projet d'aménagement, il est prévu un regroupement de l'ensemble des services des pôles Environnement (Déchets et SPANC) et Technique (Espaces verts, Fauchage débroussaillage, Technique), ainsi que du Chantier d'insertion.

En parallèle, Morbihan Energies accompagne la collectivité sur le projet d'implantation de 2 ombrières avec production d'énergie par panneaux photovoltaïques.

Il est rappelé que ces 2 projets ont fait l'objet de la création d'une Autorisation de Programme Crédit de Paiement (AP/CP) lors du vote du budget primitif 2023 pour un montant total de dépenses de 1 588 612 € TTC (479 000 € en 2023 et 1 109 612 € en 2024).

Concernant le projet d'aménagement du bâtiment et des espaces extérieurs :

Le projet au stade APD est présenté, étant précisé que le projet au stade des esquisses a été présenté aux agents des services concernés et a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial le 6 avril 2023.

Le montant estimatif des travaux après étude de programmation était de 1 376 000 € TTC (1 146 667 € HT) inscrit dans l'AP/CP. Le montant estimatif au stade APD est de 1 679 893,00 € TTC (1 399 911,00 € HT) soit une dépense supplémentaire de 303 893,20 € TTC (253 244,33 € HT) (+ 22%) correspondant à :

- Aménagement du bâtiment : - 1 936,60 € TTC (- 1 613,83 € HT),
- Aménagement du bâtiment, proposition d'une PSE (alimentation des ballons d'eaux chaudes sanitaires par panneaux solaires) : + 11 400 € TTC (+ 9 500 € HT), non prévu dans l'étude de programmation,
- Aménagements extérieurs : + 184 800 € TTC (+ 154 000 € HT) non prévu dans l'étude de programmation
- Travaux d'aménagement sur ombrières (terrassement, desserte réseaux et bardage) : + 109 629,60 € TTC (+ 91 358 € HT). A noter que les ombrières permettront d'abriter une partie des véhicules sensibles (Bennes de collecte, tracteurs-épareuses) de l'humidité et les bacs de collecte neufs des intempéries. A ce titre, un bardage indépendant de la structure de la grande ombrière sera réalisé sur 1/3 de la longueur de celle-ci.

Concernant le projet d'ombrières porté par Morbihan Energies :

La participation initiale d'Arc Sud Bretagne était de 41 000 € TTC (34 166,67 € HT), inscrits dans l'AP/CP mais les modalités de financement de cette opération ont évolué depuis le début de l'année.

Morbihan Energies propose dorénavant, pour ce type de projet, le modèle d'autoconsommation collective qui consiste à consommer une partie de la production et à bénéficier de tarifs préférentiels d'autoconsommation sur l'ensemble des bâtiments communautaires dans un rayon de 2 km. Le surplus est revendu à un acheteur de dernier secours.

Pour ce type de projet, Morbihan Energies reste propriétaire de l'installation et il est demandé à Arc Sud Bretagne une participation à l'investissement à hauteur de 25 %, soit 136 800 € TTC (114 000 € HT).

En contrepartie, il est estimé, sur les vingt prochaines années, des économies sur les factures énergétiques entre 224 400 € TTC (187 000 € HT) et 288 000 € TTC (240 000 € HT), basées sur l'évolution du tarif du fournisseur d'énergie de 3,5 % par an.

Le montant supplémentaire de la participation versée par Arc Sud Bretagne à Morbihan Energies est de 95 800 € TTC (79 833 € HT) (+ 234%).

Le montant estimatif global de l'opération, au stade APD est de 2 006 968 € TTC (1 672 474 € HT), soit une dépense supplémentaire de + 418 356 € TTC (348 630 € HT) (+ 26 %).

En termes de recette, des subventions ont été sollicitées auprès de l'ETAT au titre de la DETR pour 211 500 € et au titre du Fonds Vert Axe 1 – Rénovation énergétique des bâtiments publics pour 50 000 €, soit un montant total de 261 500 €.

Le Conseil Départemental sera sollicité au titre du Programme de Solidarité Territoriale pour un montant de 112 500 € en 2023 et 112 500 € en 2024, soit un montant total de 225 000 €.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de Centre Technique Communautaire au stade APD présenté et joint en annexe,
- **VALIDE** la réalisation par Morbihan Energies de 2 ombrières avec panneaux photovoltaïques sur le site, en autorisant le Président à signer tout document relatif à ce projet,
- **APPROUVE** le nouvel estimatif de cette opération pour un montant de 2 006 968 € TTC, qui nécessitera une modification de son AP/CP lors du vote du budget 2024.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 28/09/2023

Le Président,

